

COVID-19

ÉTAT DE LA SITUATION ET SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sondage auprès des CRHA et CRIA

RAPPORT DES RÉSULTATS

NOMBRE DE RÉPONDANTS : 1106

Ce sondage a eu cours du 25 au 28 mai 2020

© Droits réservés, CRHA, 2020

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés



MÉTHODOLOGIE

Réalisée auprès de ses membres par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, la collecte de données en ligne s'est déroulée du 25 au 28 mai 2020 inclusivement. Au total, 1106 professionnels de la gestion des ressources humaines et des relations industrielles y ont répondu. Notons que, puisqu'il s'agit d'un sondage Internet, le calcul d'une marge d'erreur ne s'applique pas.

Publié en version électronique en juin 2020

CRHA

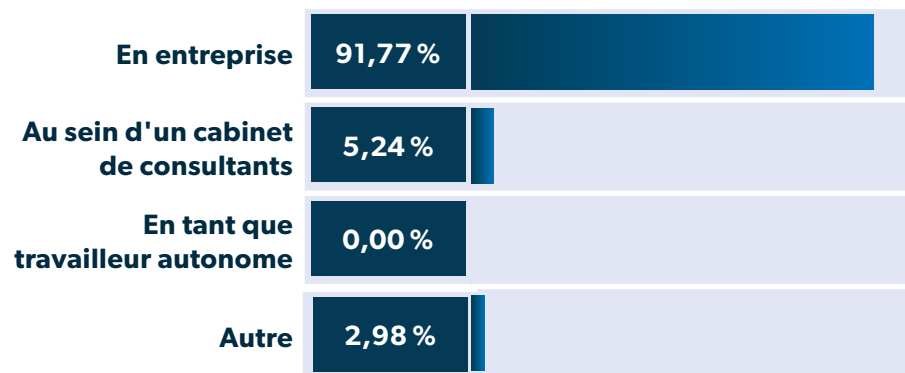
Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

TABLE DES MATIÈRES

1	Quel est votre environnement de pratique ?	p. 4
2	Quelle est la taille de votre entreprise ?	p. 4
3	Quelle est la situation actuelle de votre organisation ?	p. 5
4	En tant que professionnel RH, alors que certaines industries ont repris leurs activités et que d'autres devraient le faire prochainement, quels sont les trois principaux enjeux auxquels vous devez faire face actuellement ?	p. 6
5	En raison du contexte actuel, les attentes concernant la performance des travailleurs ont-elles été revues à la baisse ?	p. 7
6	Quel pourcentage approximatif d'employés de votre organisation est en télétravail à l'heure actuelle ?	p. 7
7	Le pourcentage de vos travailleurs en télétravail sera-t-il modifié pour les prochains mois en raison de la situation liée à la COVID-19 ?	p. 8
8	La crise de la COVID-19 est, pour plusieurs, une opportunité pour repenser nos milieux de travail pour le futur. Selon vous, votre organisation prévoit-elle effectuer des changements quant aux aspects suivants en vue de l'après-crise ?	p. 9
9	Selon votre perspective, comment évaluez-vous le niveau de stress et d'anxiété des travailleurs de votre organisation ?	p. 10
10	Diriez-vous que le contexte actuel a sensibilisé les dirigeants et gestionnaires de votre organisation quant aux enjeux de santé mentale ?	p. 10
11	Dans le cadre du contexte actuel, des mesures supplémentaires ont-elles été mises en place dans le but de prévenir et de gérer les enjeux liés à la santé mentale ?	p.11
12	Votre organisation a-t-elle un programme d'aide aux employés (PAE) ?	p. 11
13	Un comité SST est-il en place au sein de votre organisation ?	p.12
14	Votre organisation fait-elle partie des trois groupes prioritaires principalement visés par les normes et obligations de la Loi sur la SST ?	p. 12
15	À votre avis, les normes et obligations de la Loi sur la SST pour lesquelles votre organisation est visée vous ont-elles aidé à faire face à la présente crise en ce qui a trait à la santé et la sécurité des travailleurs ?	p. 13
16	De façon générale, croyez-vous qu'il serait pertinent de réformer la loi québécoise sur la santé et la sécurité au travail ?	p. 13

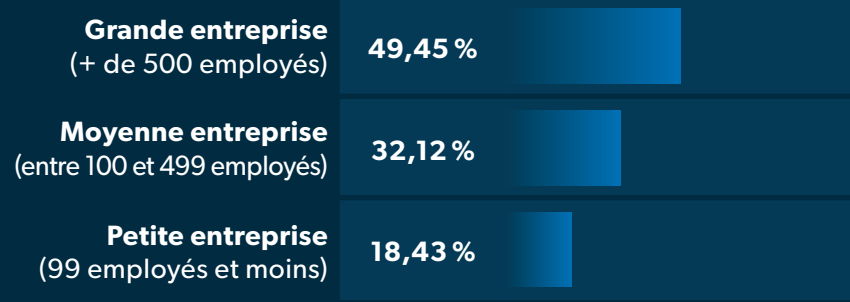
1 | QUEL EST VOTRE ENVIRONNEMENT DE PRATIQUE ?

Vous êtes un professionnel agréé exerçant principalement :



RÉPONDANTS : 1106

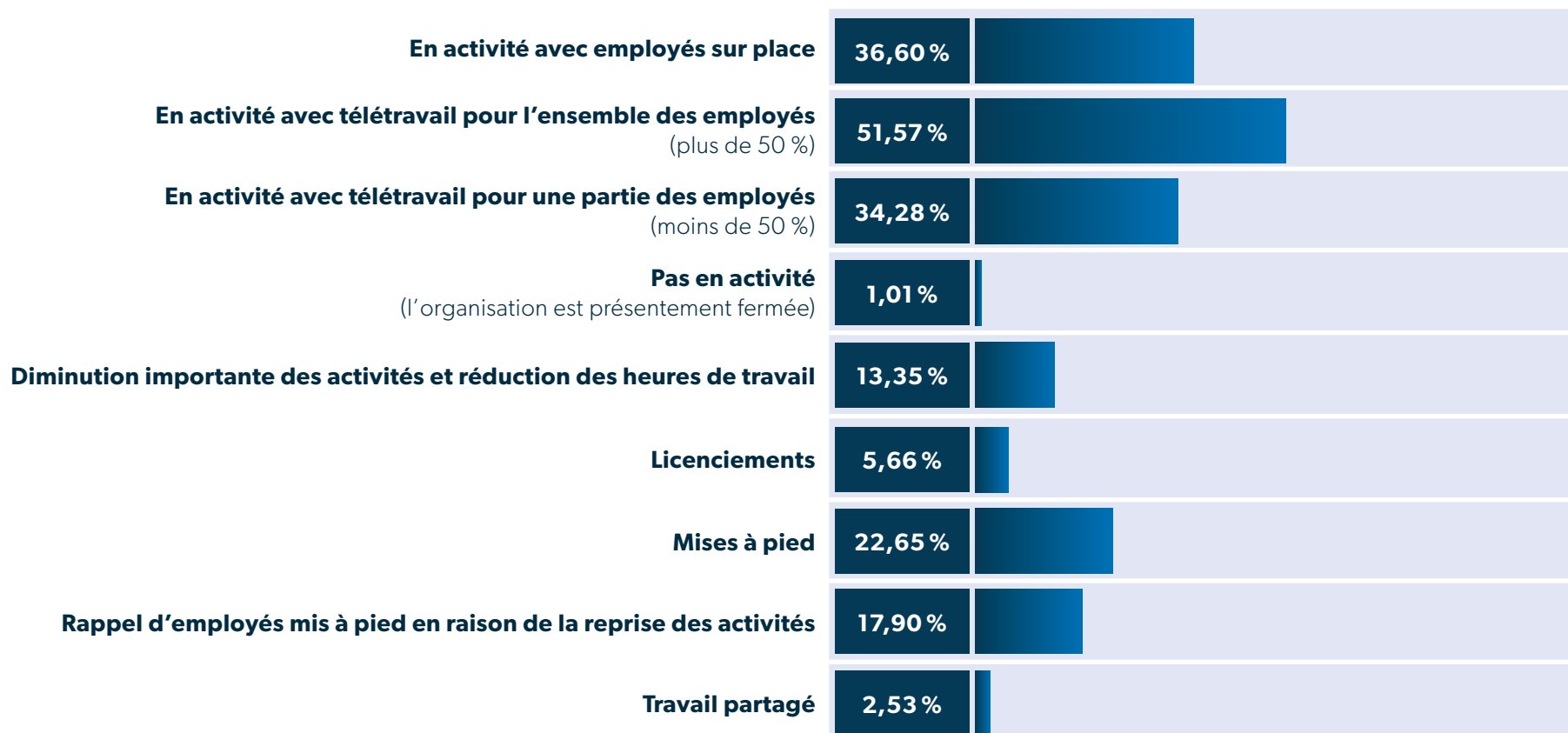
2 | QUELLE EST LA TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE ?



RÉPONDANTS : 1096

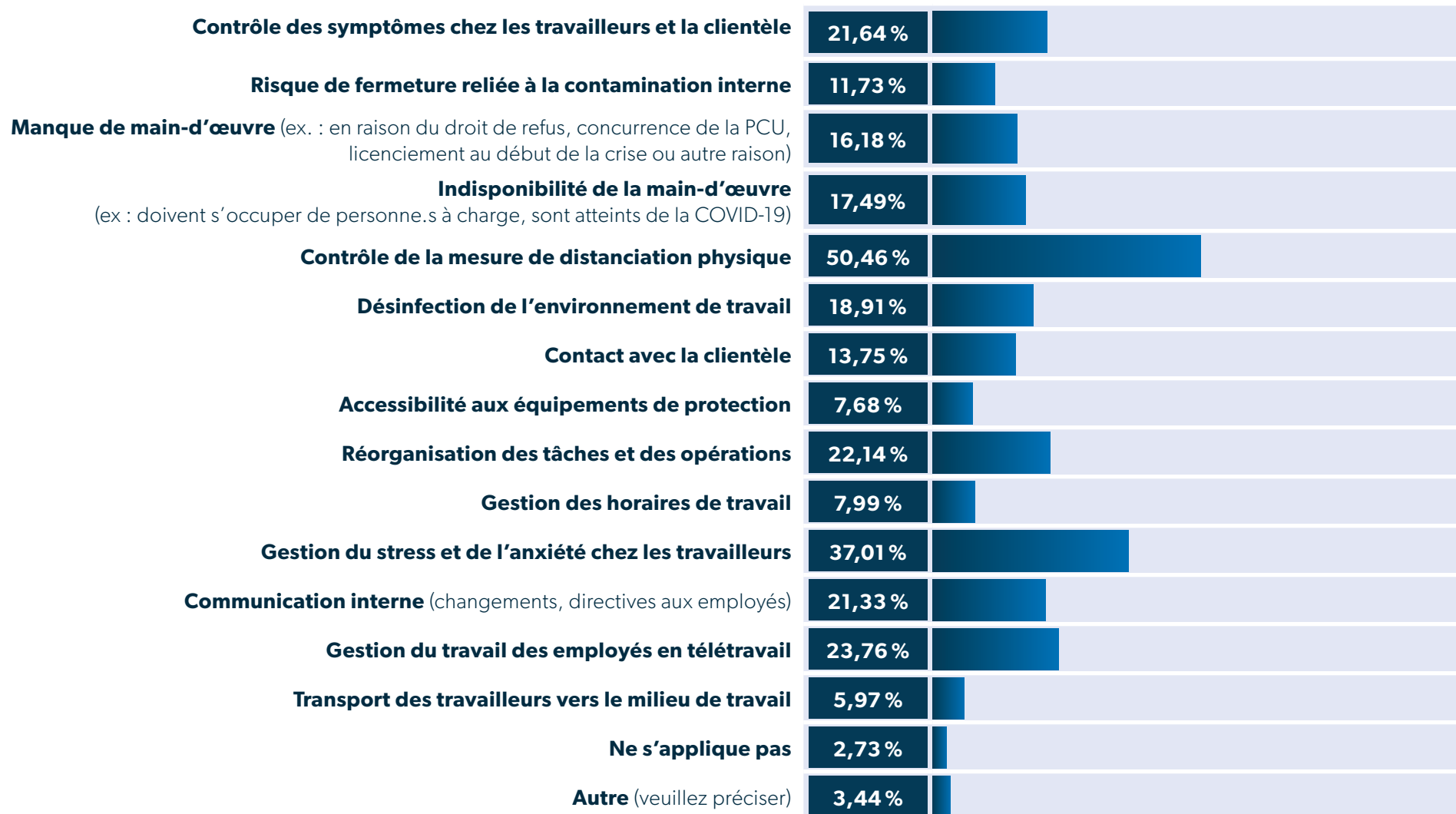
3 QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE VOTRE ORGANISATION ?

(Cochez toutes les situations qui s'appliquent)cipalement :



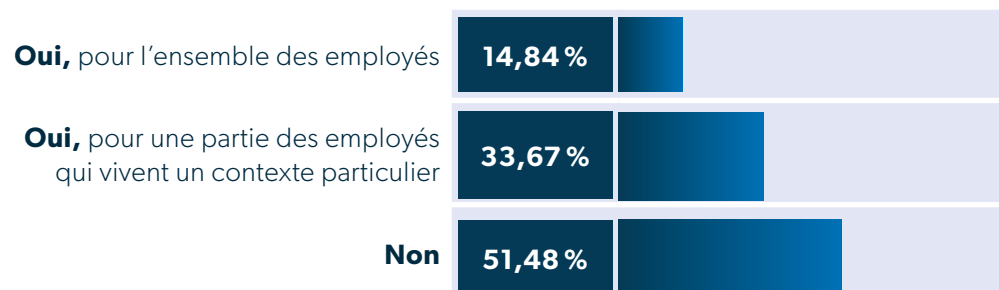
RÉPONDANTS : 989

4 EN TANT QUE PROFESSIONNEL RH, ALORS QUE CERTAINES INDUSTRIES ONT REPRIS LEURS ACTIVITÉS ET QUE D'AUTRES DEVRAIENT LE FAIRE PROCHAINEMENT, QUELS SONT LES TROIS PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS VOUS DEVEZ FAIRE FACE ACTUELLEMENT ? (Cochez un maximum de 3 réponses)



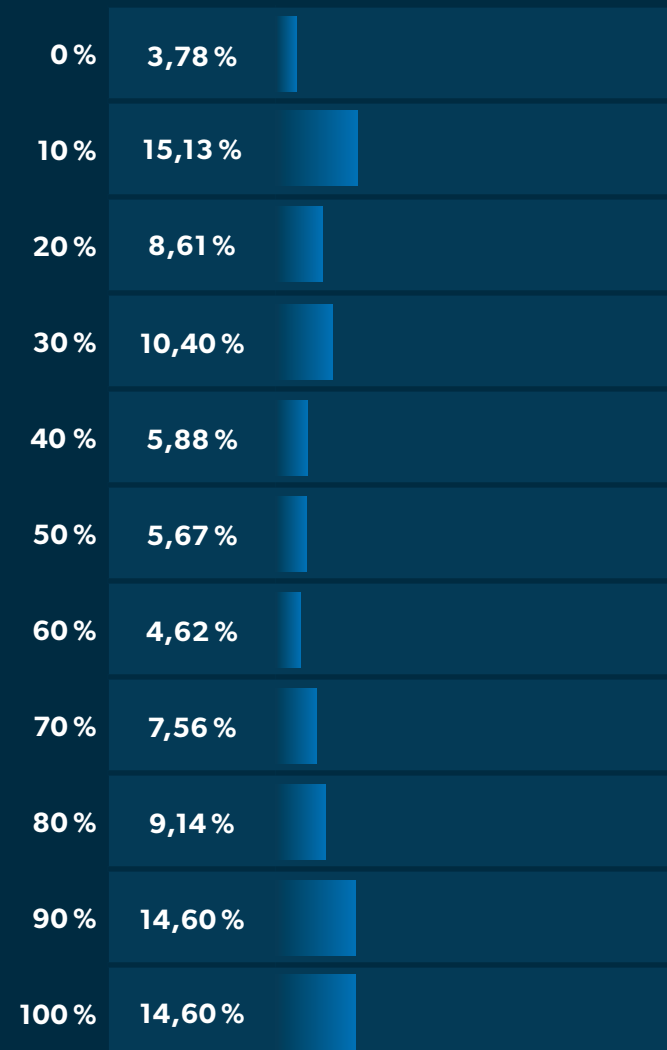
RÉPONDANTS : 989

**5 EN RAISON DU CONTEXTE ACTUEL,
LES ATTENTES CONCERNANT LA PERFORMANCE
DES TRAVAILLEURS ONT-ELLES ÉTÉ REVUES À LA BAISSE ?**



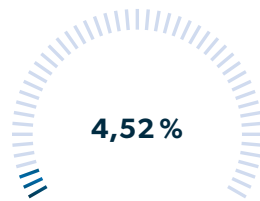
RÉPONDANTS : 977

**6 QUEL POURCENTAGE APPROXIMATIF
D'EMPLOYÉS DE VOTRE ORGANISATION EST
EN TÉLÉTRAVAIL À L'HEURE ACTUELLE ?**

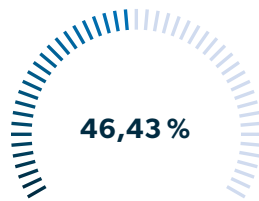


RÉPONDANTS : 952

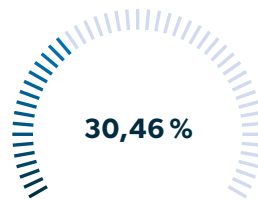
**7 LE POURCENTAGE DE VOS TRAVAILLEURS EN TÉLÉTRAVAIL SERA-T-IL MODIFIÉ
POUR LES PROCHAINS MOIS EN RAISON DE LA SITUATION RELIÉE À LA COVID-19 ?**



Augmentation



Maintien



Réduction



Je ne sais pas

RÉPONDANTS : 952

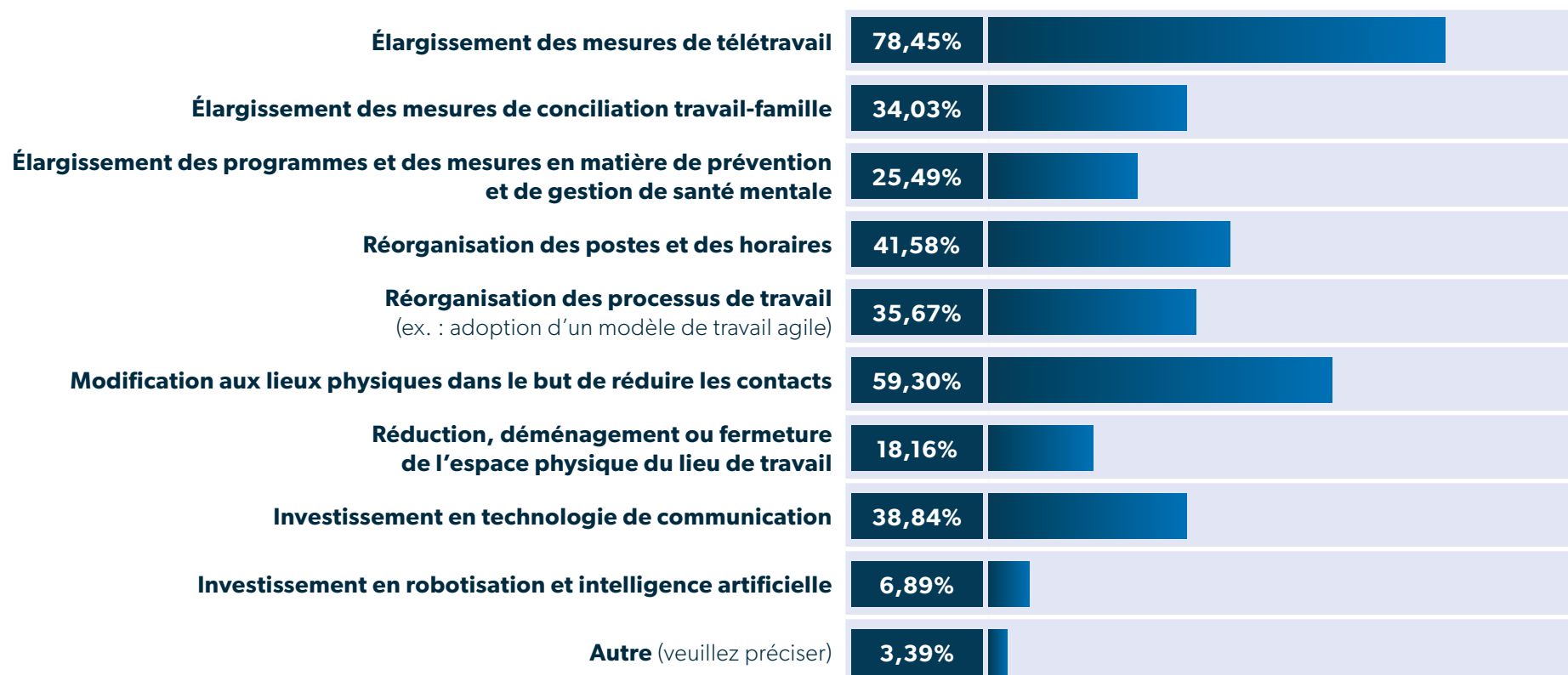


8 LA CRISE DE LA COVID-19 EST, POUR PLUSIEURS, UNE OPPORTUNITÉ POUR REPENSER NOS MILIEUX DE TRAVAIL

POUR LE FUTUR. SELON VOUS, VOTRE ORGANISATION PRÉVOIT-ELLE EFFECTUER DES CHANGEMENTS

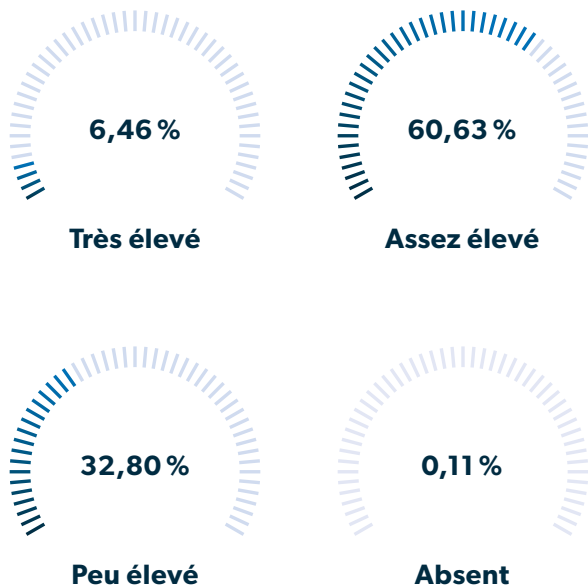
QUANT AUX ASPECTS SUIVANTS EN VUE DE L'APRÈS-CRISE?

Si c'est le cas, cochez toutes les options qui s'appliquent.



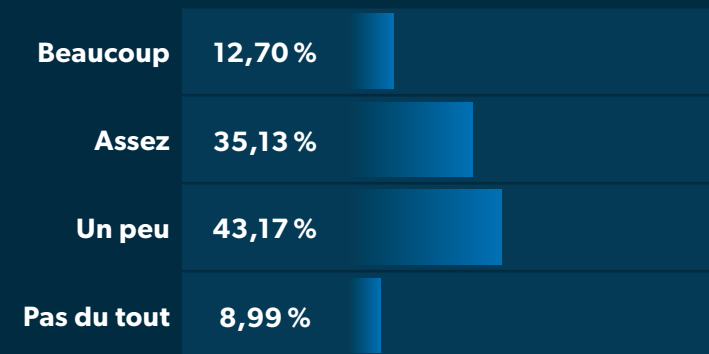
RÉPONDANTS : 914

9 SELON VOTRE PERSPECTIVE, COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LE NIVEAU DE STRESS ET D'ANXIÉTÉ DES TRAVAILLEURS DE VOTRE ORGANISATION ?



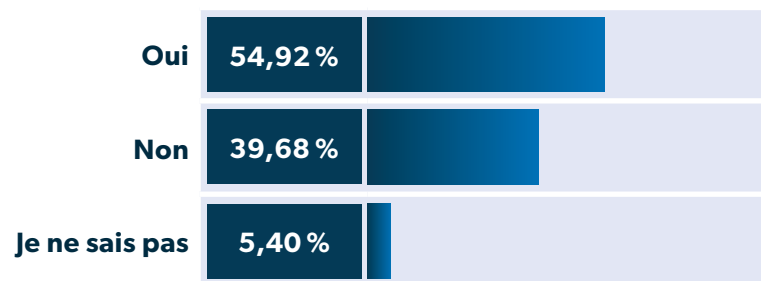
RÉPONDANTS : 945

10 DIRIEZ-VOUS QUE LE CONTEXTE ACTUEL A SENSIBILISÉ LES DIRIGEANTS ET GESTIONNAIRES DE VOTRE ORGANISATION QUANT AUX ENJEUX DE SANTÉ MENTALE ?



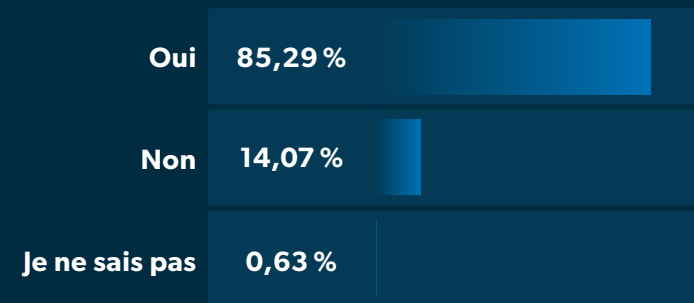
RÉPONDANTS : 945

**11 | DANS LE CADRE DU CONTEXTE ACTUEL,
DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES ONT-ELLES ÉTÉ MISES
EN PLACE DANS LE BUT DE PRÉVENIR ET DE GÉRER LES
ENJEUX RELIÉS À LA SANTÉ MENTALE ?**



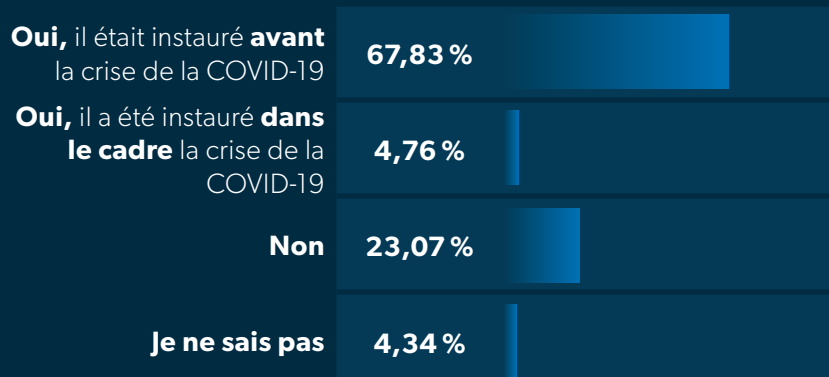
RÉPONDANTS : 945

**12 | VOTRE ORGANISATION A-T'ELLE
UN PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) ?**



RÉPONDANTS : 945

13 UN COMITÉ SST EST-IL EN PLACE AU SEIN DE VOTRE ORGANISATION?



RÉPONDANTS : 945

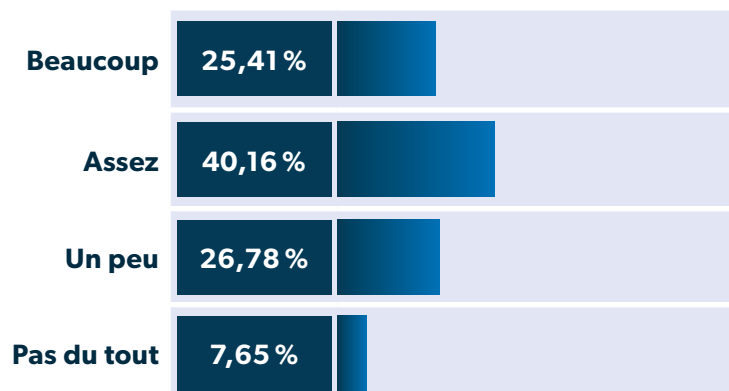
14 VOTRE ORGANISATION FAIT-ELLE PARTIE DES TROIS GROUPES PRIORITAIRES PRINCIPALEMENT VISÉS PAR LES NORMES ET OBLIGATIONS DE LA LOI SUR LA SST ?

- **Groupe 1** : bâtiment et travaux publics, industrie chimique, forêt et scieries, mines, carrières et puits de pétrole, fabrication de produits en métal
- **Groupe 2** : industrie du bois (sans scierie), industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique, fabrication d'équipement de transport, première transformation des métaux, fabrication de produits minéraux non métalliques
- **Groupe 3** : administration publique, industrie des aliments et des boissons, industrie du meuble et des articles d'ameublement, industrie du papier et activités diverses, transport et entreposage



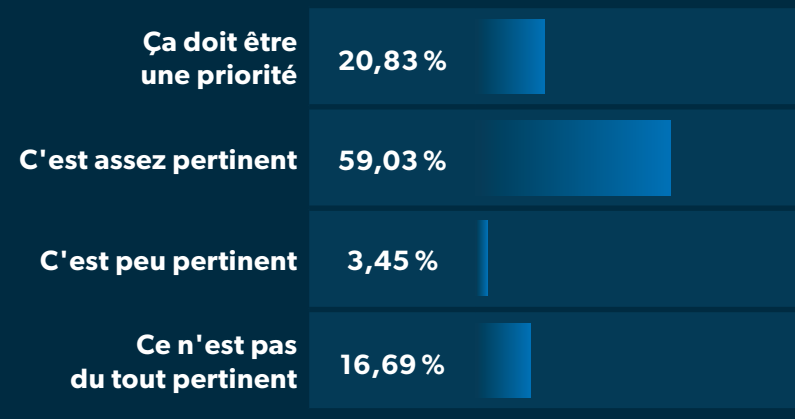
RÉPONDANTS : 945

15 À VOTRE AVIS, LES NORMES ET OBLIGATIONS DE LA LOI SUR LA SST POUR LESQUELLES VOTRE ORGANISATION EST VISÉE VOUS ONT-ELLES AIDÉ À FAIRE FACE À LA PRÉSENTE CRISE EN CE QUI A TRAIT À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ?



RÉPONDANTS : 366

16 DE FAÇON GÉNÉRALE, CROYEZ-VOUS QU'IL SERAIT PERTINENT DE RÉFORMER LA LOI QUÉBÉCOISE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?



RÉPONDANTS : 725

1200, av. McGill College - 14e étage
Montréal QC H3B 4G7

514-879-1636 / 1-800-214-1609

info@ordrecrha.org

ORDRECRHA.ORG

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés